



Lou Tambourinaire

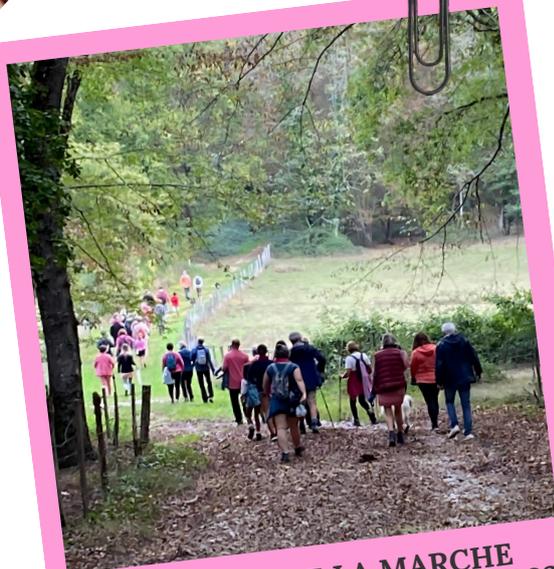


**BONJOUR
OCTOBRE !**

NEW

LA BIBLIOTHÈQUE
CHANGE SES
HORAIRE

UNE NOUVELLE
MARCHÉ POUR
OCTOBRE ROSE EST
ORGANISÉE CETTE
ANNÉE !!
P.14



**SOUVENIR DE LA MARCHÉ
SOLIDAIRE OCTOBRE ROSE 2023**

SOMMAIRE :

- P.02 Le mot du maire
- P.03 Conseil municipal
- P.07 La mairie
- P.07 Nos habitants
- P.08 La bibliothèque municipale
- P.08 Agenda 30
- P.09 Informations importantes
- P.11 Informations diverses
- P.13 La vie associative
- P.14 Les manifestations
- P.17 Retour sur les événements passés
- P.18 Les manifestations autour de Faux
- P.19 Communauté de communes
- P.20 Permanence des organismes
- P.21 Liste des commerçants, artisans et professions libérales
- P.22 Memento des numéros utiles et messes
- P.23 Bulletin d'inscription maison décorée



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Après un été très ensoleillé et les émotions des jeux olympiques à Paris et en Province, il nous est agréable de se retrouver. J'espère que vous avez profité de ces moments précieux pour vous ressourcer et créer de bons souvenirs. Notre commune a vibré au rythme des festivités, notamment pour une fête du 15 août particulièrement réussie et vos sourires ont été notre plus belle récompense.

Nous voilà déjà fin septembre à faire un premier bilan d'une nouvelle rentrée scolaire. Celle-ci s'est parfaitement déroulée avec un effectif en légère réduction et l'arrivée de Mme Vanessa Barbut qui rejoint l'équipe enseignante et à qui nous souhaitons la bienvenue. A tous nos enfants, je souhaite une année scolaire bien remplie de découvertes et d'amitiés.

Au titre des travaux sur la commune, ceux-ci continuent à se concrétiser, avec

- Un volet voirie important notamment sur le secteur de la Jasse, en partage avec la communauté de communes,
- Des structures de jeu dans l'enceinte scolaire grâce à la contribution du budget participatif du département et de la communauté de communes.
- L'agrandissement du columbarium à réaliser avant fin 2024.
- La réalisation de la halle, du bâtiment pâtisserie boulangerie et des aménagements extérieurs pour le mois de novembre.

Grace à nos associations de nombreuses animations et activités très diverses ont lieu sur la commune, vous permettant des moments d'échanges et de liens.

Ces événements incarnent des valeurs d'entraide, de curiosité et de bien-être ensemble qui animent notre communauté. Ils sont le fruit du travail dévoué de nos services municipaux, associations et bénévoles, que je remercie sincèrement.

Je tiens à rappeler un événement important pour l'avenir de notre commune.

Par délibération en date du 24 mai 2023, le conseil municipal a voté en faveur du changement de nom pour « Faux en Périgord ». Par décret en date du 08 août 2024, le ministère de l'intérieur et des outre-mer a accepté cette modification à compter du 1er Janvier 2025.

Ce changement voulu par notre conseil municipal, est justifié par les nombreuses difficultés croissantes rencontrées au quotidien sur le plan administratif et comptable, générant des erreurs et l'oubli de notre commune sur certains fichiers d'une part, et l'existence de plusieurs communes au nom de Faux, homonymie provoquant également des erreurs d'autre part.

Enfin je souhaite relayer un courrier de l'union des maires du département de la Dordogne, adressé au directeur des finances publiques relatif au paiement de la taxe foncière.

En effet sur les avis d'imposition que vous venez de recevoir, figure l'inscription qui suit « les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérant »

S'il est vrai que ce sont bien les organes délibérants des collectivités qui interviennent sur les taux, les évolutions à la hausse du montant de TF payé par les contribuables ces deux dernières années sont imputables, à la revalorisation légitime des bases (7.1% en 2023, et 3.9 % en 2024), opération de la seule responsabilité de l'État. C'est le cas pour la commune de Faux, qui n'a pas augmenté ses taux.

L'augmentation est du seul fait de l'augmentation des bases.

En conclusion, continuons à faire vivre collectivement notre village, c'est grâce à la contribution de chacun d'entre nous que nous pourrons encore une fois nous inscrire dans la philosophie qui nous guide « Faux en Périgord, agir ensemble pour l'avenir »



*Le Maire,
Alain Legal*

Les CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024

Le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absents représentés : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, GACHET MORAND Claire

Absents excusés : FORGERON Jérôme, HUARD Anne, MALONE Clark

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 19 juin 2024 est adopté par 12 voix.

Ordre du jour :

- 1 Succession WARNER avec intervention de Maître LOMPREZ
- 2 Convention de protection de services pôle Gestion des territoires et ses annexes (messagerie)
- 3 Encaissement chèque indemnisation BOUYGUE
- 4 Création emploi adjoint technique principal de 2^e classe,
- 5 RPQS du SPANC
- 6 Décisions modificatives-opérations d'ordre
- 7 Indexation des loyers
- 8 Avenant travaux de la halle, local de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie
- 9 Devis :
 - mise aux normes installations électriques atelier municipal et stade de football,
 - réfection du terrain de sport,
 - destructeur de papier.

Questions diverses

1 Succession WARNER avec intervention de Maître LOMPREZ

Mme Carole WARNER habitante de FAUX depuis une dizaine d'années avait souhaité léguer ses biens à la commune de FAUX dont la maison sise au 139 rue de la POSTE.

Maître LOMPREZ notaire à ISSIGEAC explique au conseil que Mme WARNER gravement malade a exprimé le souhait de changer de testament afin de protéger son mari. La procédure n'a pu aboutir formellement l'état de santé de Mme WARNER ne lui permettant pas de signer les documents nécessaires.

Maître LOMPREZ expose les solutions possibles. Elles demandent des rencontres entre les parties.

Mr EVANS précise qu'il acceptera la décision finale du conseil, quelle qu'elle soit.

Pour ces raisons il est proposé une rencontre entre Mr EVANS, Maître LOMPREZ et Mr LEGAL maire de FAUX, dès que possible.

Le conseil municipal reporte sa décision au conseil du 18 septembre dans l'attente de ces discussions. La présence de tous les conseillers est fortement souhaitée lors de la prise de décision.

2 Convention de Protection de services pôle Gestion des territoires et ses annexes :

La commune de Faux souhaite faire évoluer son système de messagerie en raison de l'annonce d'Orange visant à abandonner l'extension wanadoo.fr au profit de orange.fr.

Il est proposé d'utiliser le nom de domaine (fauxenperigord.fr) dans un nouveau système de messagerie (Outlook).L'ATD24 propose une évolution vers un système d'outils collaboratifs Office 365 conforme au RGPD.

Cette solution inclut des mécanismes qui renforcent la sécurité, la fiabilité et la disponibilité des données. L'usage d'une boîte de service (boîte partagée, par exemple mairie@fauxenperigord.fr) assure une meilleure visibilité tout en limitant le nombre de transferts et donc de doublons.

Les besoins identifiés concernent 6 utilisateurs, représentés ainsi :

- 5 agents territoriaux
- 1 élu (Mr le maire)

L'ATD 24, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne, propose un service basé sur le travail collaboratif et mobile, disponible depuis le portail « Territoires Numériques Dordogne », outil de convergence des services de l'ATD24. Ce service repose sur deux éléments : Office 365 et Bureau Virtuel.



Dans un premier temps la commune souhaite conventionner uniquement pour l'Office 365.

Le compte Office 365 permet de disposer des outils bureautiques de la suite de Microsoft, à savoir Outlook, Word, Excel, Powerpoint...

Cette offre s'enrichit aussi d'applications nouvelles telles que Teams, OneDrive ou OneNote, adaptées pour le travail collaboratif. La mobilité est prônée au maximum avec une utilisation sur ordinateur portable, tablette ou smartphone. La simplicité, la facilité d'utilisation et les fonctionnalités pratiques, sont des avantages importants puisqu'un outil facile à utiliser simplifie les processus, réduit les risques d'erreurs et le recours aux équipes de soutien technique. Outlook offre une interface de messagerie électronique rapide et intuitive.

Il dispose de fonctions de recherche poussées qui permettent de trouver rapidement les messages électroniques archivés dans votre système.

Les recherches sont effectuées par mot-clé, par auteur ou par date, ce qui permet d'obtenir des résultats rapides et précis. Outlook bénéficie également d'un haut niveau de sécurité (filtrage sur les pourriels-maintenance).

Le coût de cette convention est de 348.20 € HT soit 417.85 € TTC.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer la convention par 12 voix

3

Encaissement chèque indemnisation BOUYGUES

Suite aux dégâts occasionnés par l'enlèvement de la ligne moyenne tension Tullières-Martiloque, l'entreprise BOUYGUES en charge des travaux a émis un chèque au nom de la commune de 366 € pour dédommagement.

Mr le maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque. Il indique qu'un plot oublié chez Mme ARNAL a été signalé à l'entreprise qui doit faire le nécessaire.

Le conseil municipal autorise l'encaissement du chèque de 366€ par 12 voix

4

Création d'un emploi adjoint technique principal de 2° classe :

Gwenaël GUIGUET a été admis au concours Interne d'adjoint technique principal de 2° classe. Il est proposé de le nommer à ce poste ce qui nécessite de créer le poste correspondant. Ce poste pourra être pourvu à partir du 1er septembre.

Le conseil municipal valide la création d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe par 12 voix.

5

RPQS du SPANC :

Comme chaque année ce rapport est présenté en conseil pour information. Il est aussi consultable en mairie.

Les données concernent 25 communes, 8000 habitants et 2800 installations d'assainissement non collectif. Le service fonctionne en régie.

6

Décisions modificatives - opérations d'ordre :

1. Intégration comptable des biens sans maître :

Suite à la procédure des biens sans maître, les parcelles concernées font partie du domaine communal.

Il faut inscrire ces parcelles dans notre comptabilité pour un montant de 5813€. Pour cela nous devons réaliser l'opération d'ordre suivante :

| INVESTISSEMENT | DÉPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | DIMINUTION DE CRÉDIT | AUGMENTATION DE CRÉDIT | DIMINUTION DE CRÉDIT | AUGMENTATION DE CRÉDIT |
| D-2111 : Terrains nus | 0.00€ | 5 813.00€ | 0.00€ | 0.00€ |
| R-1328: Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ | 5 813.00€ |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0.00€ | 5 8130.00€ | 0.00€ | 5 813.00€ |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00€ | 5 8130.00€ | 0.00€ | 5 813.00€ |

2. Avances dans le cadre du marché de la halle, local de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie :

Le versement d'une avance est de droit pour le titulaire d'un marché dont le montant initial est supérieur à 50 000 euros HT et dont le délai d'exécution s'étend au-delà de deux mois à partir du moment où le titulaire n'y renonce pas. Ce qui donne l'opération d'ordre suivante :

| INVESTISSEMENT | DÉPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | DIMINUTION DE CRÉDIT | AUGMENTATION DE CRÉDIT | DIMINUTION DE CRÉDIT | AUGMENTATION DE CRÉDIT |
| D-2313 : Constructions | 0.00€ | 92 693.07€ | 0.00€ | 0.00€ |
| R-238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ | 92 693.07€ |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0.00€ | 92 693.07€ | 0.00€ | 92 693.07€ |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00€ | 92 693.07€ | 0.00€ | 92 693.07€ |
| Total Général des 2 opérations d'ordre | 0.00€ | 98 506.07€ | 0.00€ | 98 506.07€ |

Le conseil municipal valide les 2 opérations d'ordre par 12 voix

7

Indexation des loyers :

L'indexation des loyers prévue aux contrats de bail du cabinet infirmières et du local coiffure entraîne mécaniquement des augmentations fortes pour 2024.

Mr le maire propose de geler ces augmentations pour 2024 et de réétudier les contrats de bail pour éviter ce phénomène.

Il est fait remarquer qu'en gelant l'augmentation pour 2024 aucune hausse de loyer n'est possible ni rattrapable.

Le conseil municipal autorise le gel des loyers pour 2024 par 12 voix

8

Avenant travaux de la halle, local de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie lot n° 1,

Un trottoir en béton désactivé doit encadrer la halle. La compensation des différences de niveaux, non prévues, engendre un surcôt de 7 370.00 € HT soit 8 844 € TTC car il y a plus de surfaces créées. L'entreprise GRENIER en charge du terrassement à établi le devis. Mr le maire propose de valider celui-ci maintenant pour éviter tout retard dans les travaux (prochain conseil le 18 septembre) Mme AUROUX architecte espère intégrer ce coût dans le marché initial...

Le conseil municipal valide le devis de 8844 € TTC par 12 voix.



1. mise aux normes installations électriques atelier municipal et stade football :

| Lieux | Anomalies rapport SOCOTEC | Montant HT | Montant TTC | Observations |
|----------|---|---------------------|---------------|---|
| Ateliers | anomalie 4 | 290 € HT | 348 € TTC | |
| | anomalies 1, 2, 3 | 495 € HT | 594 € TTC | |
| Stade | anomalies 2, 3, 5 | 240 € HT (option 1) | 288 € TTC | Uniquement suppression des anomalies constatées par SOCOTEC |
| | deux options | 796 € HT (option 2) | 950.20 € TTC | Anomalies SOCOTEC + anomalies constatées sur place par Mr PEREIRA électricien |
| | anomalies 4, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22 | 941 € HT | 1129.20 € TTC | |
| | anomalies 1 et 9 | Pas de devis | | Nécessite un plan à échelle du complexe bâtiment et autres réseaux pour envisager un plan tracé des canalisations électriques enterrées + complément information contrôleur |

Le conseil municipal valide les devis établis dont l'option 2 par 12 voix. Les travaux seront étalés dans le temps.

2. réfection du terrain de sport (stade) :

Un sablage et un décompactage sont nécessaires, l'eau ne s'infiltrant plus correctement. Les dernières opérations datent de plus de 15 ans. L'entreprise contactée est la société TECHNISTADE de NOTRE DAME DE SANILHAC spécialisée dans ce type de travaux. Le montant prévu est de 2 867,40 € HT soit 3 440,88 € TTC.

Le club doit fournir les 60 tonnes de sable à étaler par l'entreprise. Les travaux se feront en septembre si les conditions sont réunies, le décompactage demandant une terre humide.

Le conseil municipal valide le devis de 2 867,40 € HT soit 3 440,88 € TTC par 12 voix.

3. destructeur de papier :

Le destructeur de papier du secrétariat ne fonctionne plus. Comme il s'agit du 2ème il est proposé d'investir dans un destructeur plus professionnel, il est proposé d'autoriser M. le Maire de faire le choix avec un montant plafond de 1200 € TTC.

Le conseil municipal autorise l'achat d'un destructeur pour un montant maximum de 1093 € TTC par 12 voix.

INFORMATIONS DIVERSES :

- entretien des fossés : des travaux de réfection de voirie sont prévus route de LAJASSE par ETR pour la CCPS. La pose de buses, le curage des fossés et les traversées de voies restent à la charge de la commune pour 5064 € HT.

- réception de la halle : prévue le 31 juillet 2024. Les représentantes de la Délégation du Grand Bergeracois et une de Village d'Avenir doivent venir également le 31 juillet 2024.

- eaux pluviales : une étude est programmée par l'ATD pour la gestion des eaux pluviales rue Neuve. L'objectif est de favoriser l'infiltration sur place.

- départ du curé : le 18 août aura lieu une messe d'adieu à EYMET ; Le départ sera effectif au 01 septembre.

Fin du conseil : 22H40



FERMETURE EXCEPTIONNELLE :

L'agence postale sera fermée le mercredi 30/10.

La mairie et Agence postale seront fermées le mercredi 20/11 uniquement l' APRÈS-MIDI.

Nos

Horaires

Lundi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30
Mercredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30
Vendredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30



Les

Horaires de la poste

Lundi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00
Mercredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00
Vendredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00



Nos HABITANTS

En raison des préparatifs de fin d'année, merci de vous manifester à la mairie :



- Nouvelles familles ayant des enfants de moins de 3 ans et/ou enfants non scolarisés à Faux
- Nouveaux habitants de plus de 65 ans

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :

- Emilie DEWELLE
- Sandrine BODIN



BIENVENUE AUX NOUVEAUX NÉS :

- Théa CHATELET, née le 29 juillet 2024
- Luna DANIEL née le 25 août 2024

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est l'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR SUR LE SITE : <https://app.panneaupocket.com/>



Le brûlage des déchets verts :

Le brûlage des déchets verts est autorisé sur déclaration du 1er octobre 2024 jusqu'au 28 février 2025.

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.



Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:

Valable toute l'année :



Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

Rappel aux professionnels des espaces verts et paysagistes : ils sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.



A propos de la **BIBLIOTHÈQUE**



BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUX HORAIRES d'ouverture au public :

A partir du **Lundi 30 septembre 2024**

LUNDI : 16h30 – 17h30

MERCREDI : 10h00-12h00 – 16h00-17h30

SAMEDI : 10h00-12h00

Les

Horaires de la bibliothèque

Lundi — 16h30 – 17h30

Mercredi — 10h00 – 12h00
16h00 – 17h30

Samedi — 10h00 – 12h00

AGENDA 30

Une rando-déchets à Faux

Le samedi 14 septembre 2022, au matin, dans le cadre de la semaine du développement durable, le comité de pilotage « Agenda 30 » de la commune de Faux, organisait son grand nettoyage d'Automne, ramassage des débris des bords de route, chemins et places de la commune.

Une équipe de 13 personnes divisée en 3 groupes pour faire les 3 circuits préparés. Munis de gants, de gilets de sécurité et de sacs poubelles, ils ont récoltés un total de 19 kg de déchets de toute sorte (papiers de bonbons, mouchoirs, mégots, paquets de cigarettes, polystyrène, canettes, bouteilles plastiques, ferraille...).



A l'issue de la rando, un petit en-cas revigorant offert par la municipalité a accueilli les participants après leur récolte.

Cette matinée s'est clôturée avec un pique-nique convivial et partagé.

Il va sans dire qu'il reste encore des choses à faire dans ce domaine, le comité de pilotage de l'Agenda 30 tient à sensibiliser les habitants au développement durable et à la nécessité de ces sorties pour nettoyer la nature, pour ne pas laisser proliférer notamment les déchets plastiques, polluants majeurs se retrouvant partout y compris dans nos corps.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé. Pour la majorité, cet événement est à renouveler.



Les **INFORMATIONS IMPORTANTES**



Élections – Réception de la propagande :

Pour une bonne réception de la propagande électorale, pensez à déclarer en mairie tout déménagement, même à l'intérieur de la commune.

Pour cela, vous devez fournir un justificatif de domicile (hors facture téléphone portable) à votre nom. A réception de celui-ci, nous pouvons mettre à jour le répertoire électoral unique.

Sans cette démarche volontaire, vous ne pourrez pas recevoir les professions de foi à votre nouvelle adresse, ni les nouvelles cartes électorales en cas de nouvelle édition de celles-ci.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Comme chaque année, la municipalité vous invite à la **cérémonie du souvenir** le **lundi 11 novembre à 11h** devant le Monument aux Morts.



Achèvement des travaux :

RAPPEL :



Vous avez déposé une déclaration préalable ? Vous avez fini les travaux ?



N'oubliez pas de déposer la déclaration attestant de l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès de nos services.

Une déclaration préalable de travaux a une durée de validité de 3 ans. Elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.



Déjections canines – Pris la main dans le sac !



RAPPEL :



Des distributeurs de sacs ont été installés à 3 endroits : Place de l'Octroi, Chemin Blanc et Place du Foirail.

Pourquoi les utiliser ?

✦ Pour une question de sécurité : il vaut mieux avoir la main dans le sac que le pied dedans... ça glisse moins !

✦ Pour une question de salubrité publique : les déjections canines mettent du temps à se dégrader et contiennent des bactéries pouvant être dangereuses pour la santé, et on sait combien nos enfants aiment ramasser tout ce qu'il y a par terre...

✦ Parce que malheureusement, nos chiens ne savent pas encore ramasser leurs crottes tous seuls.

✦ Et parce que c'est la loi qui le dit : les déjections canines sur la voie publique sont considérées comme des dépôts sauvages ; ne pas les ramasser est passible d'amende (article R.632-1 du Code pénal).

C'est un petit geste qui marque le respect et qui permet de contribuer à un cadre de vie agréable pour tout le monde : les habitants, vos voisins et... nos employés qui débroussaillent sans « mauvaise surprise » !



Recensement citoyen :

Faire le recensement à partir de votre 16e anniversaire est OBLIGATOIRE. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent.

La démarche peut se faire :

- ✦ en mairie,
- ✦ en ligne via le site internet de Service-Public

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>)

Après avoir effectué la démarche :

- ✦ Vous obtenez une attestation de recensement.
- ✦ Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).
- ✦ Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.



Du 14 au 20 octobre 2024, la Semaine du Goût revient pour sa 35e édition partout en France avec pour thème « Vivre le Goût ». De nombreux ateliers rassembleront consommateurs et professionnels.

Créé il y a plus de trente ans, cet événement est organisé par la Fondation pour l'innovation et la transmission du goût (sous l'égide de la Fondation agir contre l'exclusion) et placé sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

La Semaine du Goût est un événement annuel en France qui célèbre la gastronomie et découverte des produits du terroir français, de leur saisonnalité et des différentes variétés mais aussi astuces pour bien les consommer et adopter une alimentation variée et équilibrée.



Adressage :



Nous l'avons fait :

Il y a 8 ans en 2016, la Commune a procédé à la dénomination des rues et numérotation des immeubles, avant même que cela ne devienne obligatoire. Aujourd'hui, toutes les communes ont l'obligation de le faire.

Nous avons aussi renseigné la Base Adresse Nationale, accessible à tous les services (secours, gendarmes, la Poste, les fournisseurs GPS...).

A vous de jouer ! :

Des adresses à jour, c'est une nécessité et une garantie pour les communes de voir ses commerces bien référencés et ses habitants plus rapidement secourus.

Les noms des lieux-dits sont aussi variés que les paysages. Il est donc important de mettre votre nom et numéro sur vos boîtes aux lettres, et de faire modifier votre adresse auprès de vos différents interlocuteurs. Le courrier risque de ne pas être distribué par La Poste si ces précisions ne sont pas affichées et si votre courrier est mal adressé. Les secours, les livreurs... mettront plus de temps à vous trouver en cas de besoin.

La mairie est à votre disposition si vous avez besoin d'attestations d'adressage.

Les INFORMATIONS DIVERSES

Calendrier Prévisionnel des ateliers de l'ASEPT :



CALENDRIER Prévisionnel*
Atelier Mémoire
 (10 séances de 2h00)
PEP'S Mémoire

| SÉANCE | DATE |
|--|----------|
| Séance 0 : entretien individuel 15/20min | 12 mars |
| Séance 1 | 19 mars |
| Séance 2 | 26 mars |
| Séance 3 | 2 avril |
| Séance 4 | 9 avril |
| Séance 5 | 16 avril |
| Séance 6 | 23 avril |
| Séance 7 | 30 avril |
| Séance 8 | 7 mai |
| Séance 9 | 14 mai |
| Séance 10 | 21 mai |

Animatrice : VADEL Cécile - 06.95.62.20.26

ASEPT Périgord Agenais
 7, place du Général Leclerc - 24000 PÉRIGUEUX - 05.53.02.68.76
 1, rue Tapie - 47000 AGEN - 05.53.67.77.32

Mail : contact@asept-perigord-agenais.fr - Site internet : www.asept-perigord-agenais.fr



Pour un mode de vie plus équilibré, chaque petit pas compte.

Augmenter ↗



Les fruits et légumes



Les légumes secs: lentilles, haricots, pois chiches, etc.



Les fruits à coque: noix, noisettes, amandes non salées, etc.



Le fait maison



L'activité physique

Aller vers ↘



Le pain complet ou aux céréales, les pâtes, la semoule et le riz complets



Les poissons gras et maigres en alternance



L'huile de colza, de noix, d'olive



Une consommation de produits laitiers suffisante mais limitée



Les aliments de saison et les aliments produits localement



Les aliments bio

Réduire ↘



Les produits sucrés et les boissons sucrées



Les produits salés



La charcuterie



La viande: porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats



Les produits avec un Nutri-Score D et E



Le temps passé assis



L'alcool

À réduire pour les adultes. Pour les femmes enceintes, les enfants et les ados: zéro alcool.

Tous en rose :

OSEZ !

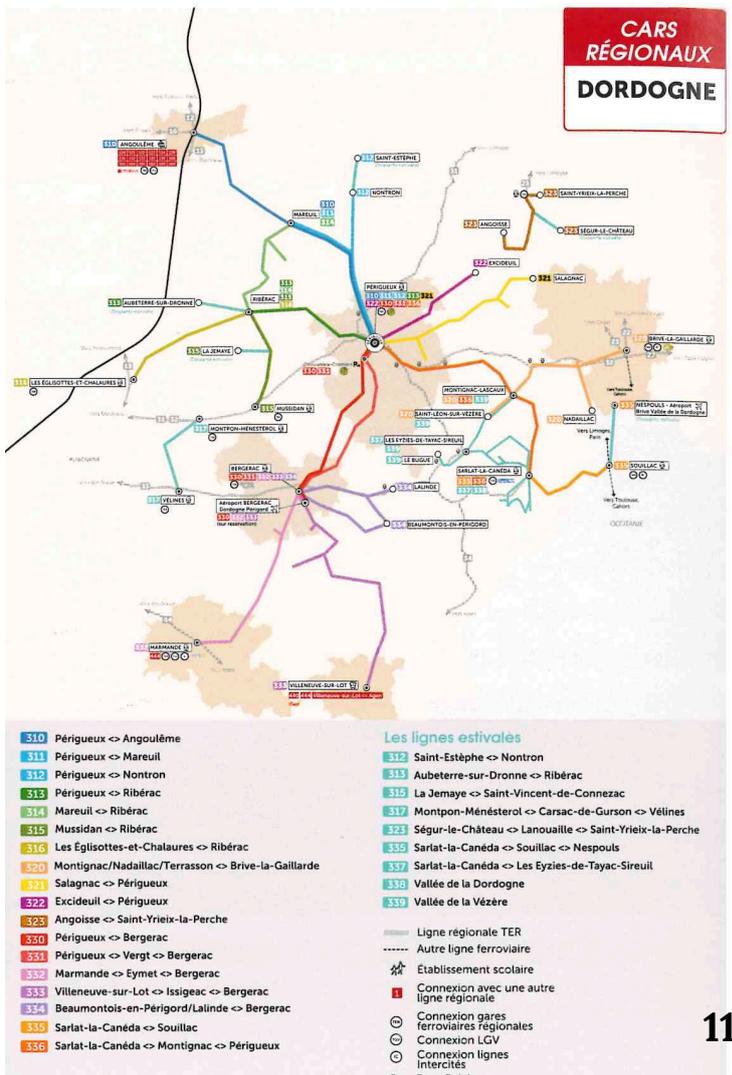
Habillez vos habitations, jardins pour octobre rose :

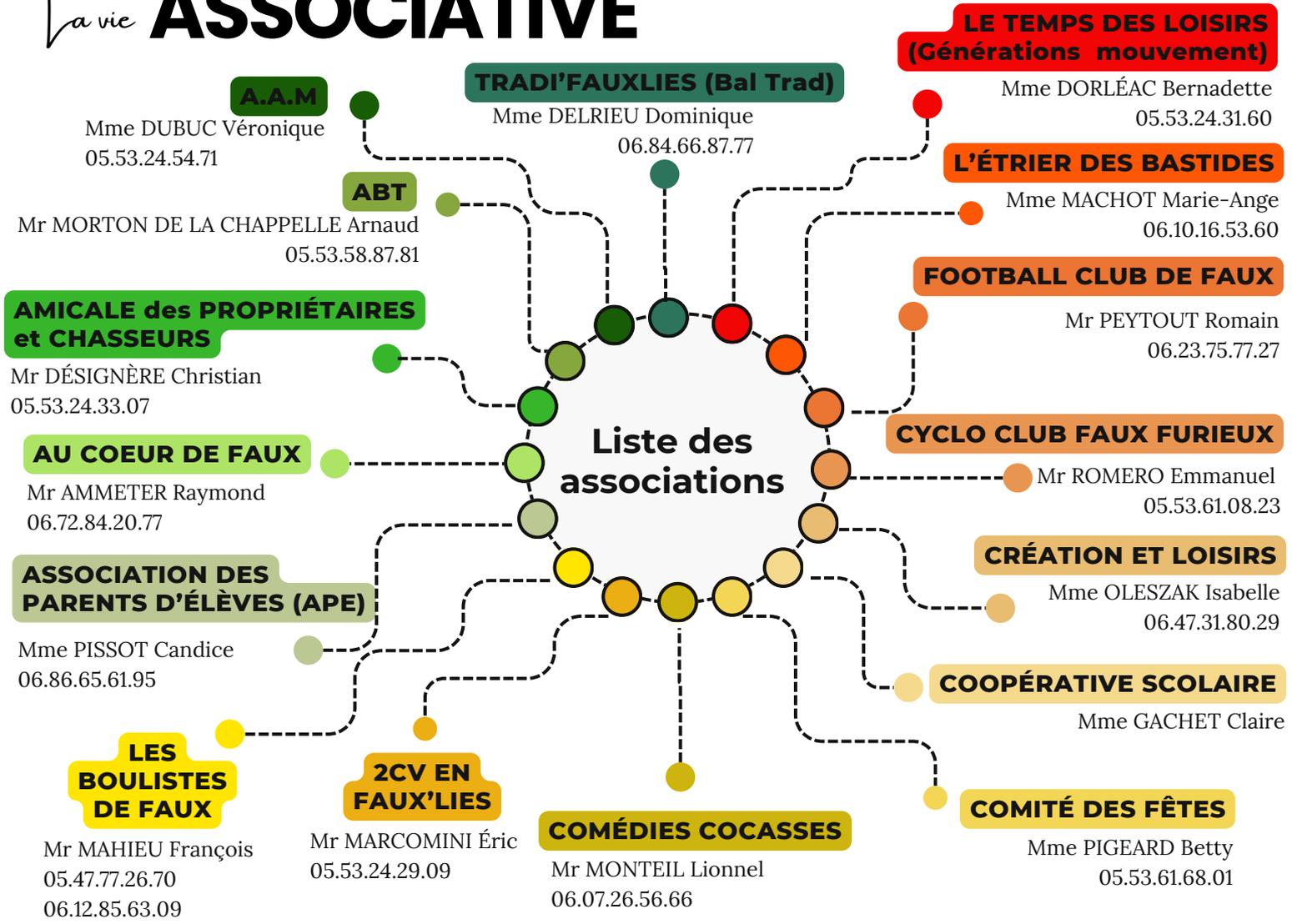
La mairie le fait,
 Le cabinet d'infirmières le fait,
 Vous pouvez le faire aussi !



Le plan des trajets des bus :

Disponible en mairie





OCT. 2024

événements du mois d'octobre

05  **9h00**
LA CHASSE AUX CAILLOUX ROSES
Rendez-vous à la Mairie de FAUX
Animé par la mairie et les Associations de Faux

19 **19h30**
REPAS DES BOULISTES
Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux
Animé par les Boulistes

25 **9h00 - 17h00**
MULTISPORT TOUR
Rendez-vous au complexe sportif de Faux

NOV. 2024

événements du mois de novembre

02 **15h30**
HALLOWEEN
Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux
Animé par l'APE

06 **14h30 - 16h30**
ATELIER D'ÉCRITURE
Rendez-vous à la Bibliothèque de Faux
Animé par Virginie Serrière

23 **20h30**
LES COCASS'RIBES !
Rendez-vous à la Salle des fêtes de Faux
Animé par Comédie Cocasses

OCTOBRE ROSE
TOUS UNIS POUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON

TOUS EN ROSE ET MUNIS D'UN SAC À DOS

LA CHASSE AUX CAILLOUX ROSES
Boucle de 5 km

SAMEDI 05 OCTOBRE

9:00 CAFÉ OFFERT
rendez-vous à la mairie

9:30 DÉPART
Création d'une fresque collective à l'arrivée

FAUX en Périgord

PARTICIPATION MINIMUM DE 5€
REVERSEE AU COMITÉ FÉMININ 24

Organisé par la mairie et les associations de FAUX

Halloween
Défile & Boom

02 | SAMEDI NOVEMBRE 2024
salle des fêtes de faux

15h30 DÉFILE DES ENFANTS

16h30 GŪTER AVEC BOISSONS, CREPES, GATEAUX

17h00 BOOM DES ENFANTS

APE

FAUX
AU COMPLEXE SPORTIF (REPLI MÉTÉO SALLE DES FÊTES)

VENDREDI 25 OCTOBRE de 9 h à 17h

MULTISPORT TOUR
HALLOWEEN PARTY

NOUS GARDONS VOS ENFANTS TOUTE LA JOURNÉE (prévoir pique nique ou plat à réchauffer)

LE 1ER CENTRE DE LOISIRS SPORTIF ITINÉRANT POUR LES 6-8ANS, 9-12ANS ET 13-15ANS

Le MULTISPORT TOUR
dans votre commune

EXEMPLE D'ACTIVITÉS PROPOSÉES en FONCTION DE L'ESPACE MIS À DISPOSITION (parcours d'obstacles, tchoukball, bumball, crosse québécoise, thèque, tji à l'arc, jeux d'orientation, sarbacane et + de 65 sports différents)

25€ la journée, goûter offert

inscription obligatoire: Fabien 06 85 73 53 12 ou slscp24@gmail.com

SLSCP
ancysport

Concours de la maison de FAUX
LA MIEUX DÉCORÉE DE NOËL

FAUX EN PÉRIGORD

Les MANIFESTATIONS

comédies cocasses
joue pour vous, à
FAUX-EN-P.

le 23 novembre à 20 h 30

Comédies Cocasses vous présente à Faux-en-Périgord, les **Cocass'Ribes** ! Le 23 novembre 2024 à 20h30. Venez nombreux. Participation au chapeau.

LES BOULISTES DE FAUX

Organisent le 19 OCTOBRE 2024
Un repas de fin de saison à 19h30
À la Salle des Fêtes de Faux

Animation par Thierry Combeau

Prix : Adultes : 20 €
Enfants de -12 ans : 10 €
Adhérents : 10 €

MENU
Apéritif
Paëlla
Salade
Fromage
Dessert
Vin et Café compris

N'oubliez pas vos couverts et venez nombreux

Réservations jusqu'au 15 octobre 2024 au 06 24 40 10 55
Le Bureau



Calendrier des activités :

| | | |
|--|--|---|
| <p>COUTURE</p> <p>mardi 14h-17h00 belvédère</p> <p>j DUMON 07 61 00 77 26</p> <p>À partir du 08/10/2024</p> | <p>AQUARELLE</p> <p>lundi 14h30-17h belvédère</p> <p>M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06</p> <p>À partir du 07/10/2024</p> | <p>PEINTURE</p> <p>jeudi 15h-17h30/18h00 belvédère</p> <p>N .OTTINGER 06 98 15 83 60</p> <p>À partir du 12/09/2024</p> |
| <p>YOGA adultes</p> <p>mardi 10h-11h00 Salle des fêtes</p> <p>R-M.LOPEZ 07 68 01 63 71</p> <p>À partir du 17/09/2024</p> | <p>RENFO MUSCULAIRE adultes</p> <p>lundi 18h-19h Salle des fêtes</p> <p>S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35</p> <p>À partir du 16/09/2024</p> | <p>PILÂTES adultes</p> <p>jeudi 15h-16h Salle des fêtes</p> <p>SALESE 06 10 15 87 51</p> <p>À partir du 12/09/2024</p> |
| <p>DANSES LATINES adultes</p> <p>lundi 19h-20h Salle des fêtes</p> <p>S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35</p> <p>À partir du 16/09/2024</p> | | <p>ATELIER DU MERCREDI à définir</p> <p>belvédère</p> <p>I. OLESZAK 06 47 31 80 29</p> |

Membres du bureau de l'association création et loisirs de FAUX en Périgord

Suite à l'Assemblée Générale du 30/08/2024

Présidente : Isabelle Oleszak
 Vice Président : Bruno Amouret
 Trésorière : Isabelle Legay
 Secrétaire : Nicole Ottinger
 Membre du bureau : Marie Helene Anselmino
 Membre du bureau : Marie José Delpech

Cotisations annuelle 2024/2025 :

Couture, aquarelle et peinture : 50€ par année
 Ateliers sportifs : 50€ majoré de 20€ par ateliers et par année



Concours de la maison de FAUX

LA MIEUX DÉCORÉE DE NOËL



Organisé par la commune, le concours des maisons décorées de Noël a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance festive et animée.

Pour récompenser l'imagination des habitants de FAUX la municipalité organise un concours de maisons et jardins décorés selon les principes suivants :

- Concours ouvert à tous les habitants de la commune de Faux,
- Décoration extérieure de votre maison et/ou jardin dans l'esprit de Noël,
- Les décorations doivent être visibles de la rue
- Un jury, récompensera les plus belles décorations selon les critères suivants : esthétique générale, originalité de l'idée, ingéniosité dans la réalisation, efforts en matière environnementale (lumières à économie d'énergie, utilisation de matériaux recyclables).

Qui votera pour ce concours ?

- 50% de la note sera attribué par les Fallois, Falloises sur un formulaire en ligne. Nous communiquerons le lien du formulaire sur le prochain tambourinaire. **RESTEZ À L'AFFÛT !**
- 50% de la note sera attribué par le jury, à savoir : Monsieur le Maire, 2 membres du conseil et 7 agents municipaux qui passeront le 09 décembre 2024.

Qu'allez-vous gagner ?

Des lots sont à gagner pour les 3 maisons les plus appréciées :

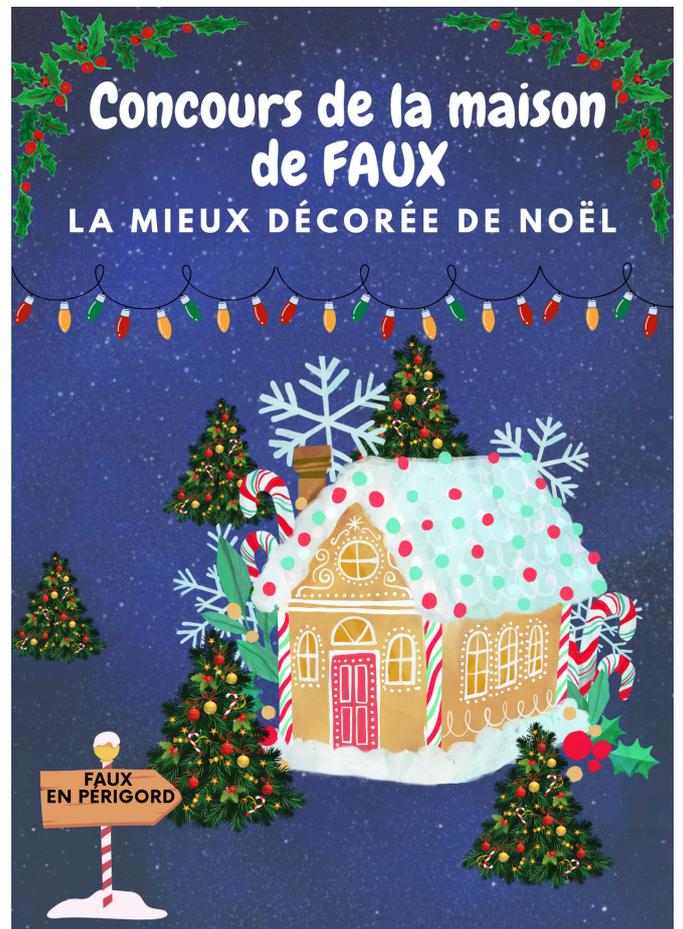
- 1ère place : un panier garni d'une valeur de 40€ + une apparition à la Une du Tambourinaire pour émerveiller les yeux des habitants de la commune.
- 2ème place : un panier garni d'une valeur de 30€ + une apparition à la Une du Tambourinaire pour émerveiller les yeux des habitants de la commune.
- 3ème place : un panier garni d'une valeur de 20€ + une apparition à la Une du Tambourinaire pour émerveiller les yeux des habitants de la commune.

Comment participer ?

Un bulletin d'inscription en annexe est à retourner à la Mairie avant le 05 décembre 2024.

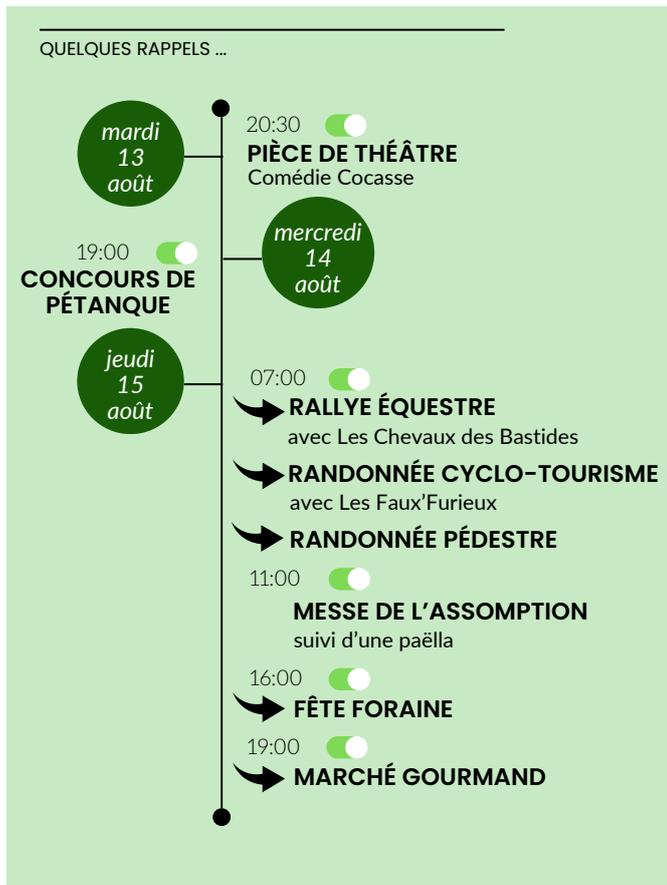
NOUS COMPTONS SUR VOUS ET SUR VOTRE IMAGINATION !

RÈGLEMENT DU CONCOURS + BULLETIN D'INSCRIPTION EN ANNEXE.



FÊTE VOTIVE 2024

Cette année, la fête Votive s'est déroulée sur trois jours et en partenariat avec diverses associations locales.



La salle des fêtes était pleine à craquer le 13 août au soir pour applaudir l'équipe théâtrale des Comédies Cocasses de FAUX. Les fous rires et applaudissements du public ont résonné longtemps. La représentation donnée était de qualité et tous les spectateurs enchantés par cette agréable soirée.



Privée l'an passé de ce divertissement, la place du Foirail a de nouveau été envahie le 14 août au soir pour accueillir tous nos passionnés de pétanque, qui ont ainsi pu se retrouver. C'est plus d'une soixantaine de doublettes qui se sont affrontées lors de notre concours nocturne. Tout a commencé dès 19 heures par les inscriptions des équipes, et s'est poursuivi jusqu'au petit matin. Les participants ont pu se restaurer sur place où des grillades, frites, suivies de gaufres et de crêpes ont pu leur être servies toute la soirée autour de la buvette. L'ambiance chaleureuse a permis à tous de passer un très agréable moment.

Nos festivités du 15 août ont commencé dès 7 heures du matin par les inscriptions de près de 70 cavaliers qui se sont réunis sur le chemin blanc pour un grand Rallye Equestre, proposé en partenariat avec Les Chevaux des Bastides. Les parcours de 15 et 22 kms balisés avec carte à l'appui ont été appréciés des participants. Notre seconde édition a rencontré un grand succès pour avoir doublé sa participation au regard de l'an passé.

Cette année une Randonnée Cyclo-tourisme était proposée en partenariat avec Les Faux'Furieux pour évoluer sur l'un des trois parcours sélectionnés de 50, 75 ou 112 kms, où près d'une soixantaine de cyclistes s'y sont inscrits.

Une Randonnée Pédestre était également proposée, où une vingtaine de marcheurs s'y sont inscrits pour évoluer sur une boucle d'environ 12 kms.



Tous nos sportifs avaient pu reprendre des forces lors d'une collation à mi-parcours, et étaient enchantés de leur participation.



Comme à l'accoutumée et à la sortie de la messe de l'Assomption, l'apéritif offert à tous a rencontré un vif succès. Sur réservation préalable, celui-ci était suivi d'une grande Paëlla partagée par près de quatre-vingt-dix personnes.

La journée s'est poursuivie dès 16 H par l'arrivée des jeux gonflables, jeux en bois, maquillage pour enfants et balades en poneys, que les petits et les grands ont pu apprécier vu l'affluence sur chaque espace.

Cette année, la rue de l'église a accueilli les commerçants du marché gourmand où plus de mille convives s'y sont attablés en cette fin de journée, et où il fallait jouer des coudes pour se faire servir. L'ambiance festive et conviviale a été appréciée de tous. La musique et les manèges ont ponctué la soirée et les nombreux danseurs ont envahi la piste lors du bal. Le magnifique feu d'artifice offert par la mairie a rendu la soirée encore plus magique qu'elle ne l'était.



LE MAGNIFIQUE FEU D'ARTIFICE OFFERT PAR LA MAIRIE A RENDU LA SOIRÉE ENCORE PLUS MAGIQUE QU'ELLE NE L'ÉTAIT.



Toutes les remontées sont unanimes pour gratifier de réel succès l'ensemble de ces festivités. Le Comité des Fêtes remercie l'ensemble de ses partenaires pour cette belle réussite, ainsi que ses bénévoles et tous les participants.

Les manifestations **AUTOUR DE NOUS**

jusqu'au 20/10 :
exposition "**l'arbre et son écorce**" -
Bureau
d'Information
Touristique
d'Issigeac

05/10 : **Concert Duo Ear**
(entre électronique,
musique trad et dub)- Au
café Librairie Associatif
des Amis de la Brouette -
ST AUBIN DE LANQUAIS
à 21h

11/10 : **Quatuor
RitalPop** (quatuor
de musique
italienne) - Les
Amis de la Brouette
- ST AUBIN DE
LANQUAIS à 21h

13/10 : **vide
armoire / vide
grenier** - Parking
de la Banège -
ISSIGEAC de 9h à
17h.

17/10 : **Troc de
plantes** - ST
LÉON
D'ISSIGEAC de
9h à 13h

19/10 : **Concert Duo
Sima** - Au café
Librairie Associatif
des Amis de la
Brouette - ST
AUBIN DE
LANQUAIS à 21h

19/10 : **Soirée "les
années 80 à 2000"**
(sur réservation au
06.11.34.10.86) - Salle
des fêtes
MONSAGUEL à
19h30

20/10 : **37ème foire
aux potirons** -
Parking de la Banège
- ISSIGEAC de 8h à
18h

à partir du 24/10 :
exposition "**Les
Arts'venturiers
d'Yvan Roque**" -
Bureau d'Information
Touristique
d'Issigeac

26/10 : **Concert Duo
Swinging Pool** (Blues et
Swing)- Au café Librairie
Associatif des Amis de la
Brouette - ST AUBIN DE
LANQUAIS à 21h

26/10 : **Soirée
théâtre** (sketchs
et saynètes par
Comédie
Cocasse) - ST
CERNIN DE
LABARDE

30/10 : **Chasse au
trésor d'halloween** -
Bureau d'Information
Touristique d'Issigeac

SMD3, les déchèteries :

BERGERAC
R.DENIS PAPIN
05.53.57.70.66

| | |
|----------|-------------------------------|
| LUNDI | 8:30 - 12:30 13:30 - 18:00 |
| MARDI | 8:30 - 12:30 13:30 - 18:00 |
| MERCREDI | 8:30 - 12:30 13:30 - 18:00 |
| JEUDI | 8:30 - 12:30 13:30 - 18:00 |
| VENDREDI | 8:30 - 12:30 13:30 - 18:00 |
| SAMEDI | 8:30 - 12:30 13:30 - 18:00 |

ISSIGEAC
LA GRANGETTE
ROUTE DE VILLERÉAL
05.53.73.34.46

| | |
|----------|-------------------------------|
| LUNDI | 14:00 - 17:45 |
| MARDI | FERMÉ |
| MERCREDI | 14:00 - 17:45 |
| JEUDI | FERMÉ |
| VENDREDI | 14:00 - 17:45 |
| SAMEDI | 9:00 - 12:00 14:00 - 17:45 |

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière. FERMÉE les jours fériés. Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac : franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET
Tel : 05.54.22.00.06
Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Une permanence fiscale est assurée à Eymet les vendredis 13/09, 25/10 et 15/11 de 8h30 à 12h30 SANS RDV et de 13h30 à 16h00 AVEC RDV.

- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC
Tel : 05.35.02.00.12
Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Permanences SOLIHA :

Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET** : le 4ème jeudi de chaque mois - 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- **À ISSIGEAC** : le 2ème jeudi de chaque mois - 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



Assistante sociale

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES -
05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

Conciliateur de justice

Permanences de J.-M. TRICHET :
- à la mairie d'Issigeac le 17 octobre et le 07 novembre de 10h à 12h

- à la mairie d'Eymet le 17 octobre et le 07 novembre de 14h à 17h
Prendre RDV auprès du secrétariat au 05.53.58.70.32

M.S.A

Sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC
Assistante sociale MSA :
Sandrine MARCET

Permanences des organismes

P.M.I

Le **Docteur David MONTES-BENTURA** fait des permanences sur la commune d'Issigeac le 1er jeudi de chaque mois **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.04.62.

Prochaines disponibilités :

- Jeudi 04 avril
- Lundi 29 avril (exceptionnellement lundi)

La **puéricultrice Flavie VERDIER** elle, fait des consultations pour les enfants jusqu'à 6 ans **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.06.13.

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives)
05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

S.S.I.A.D - A.M.A.D.

Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.
05.53.74.26.25

PHARMACIE DE GARDE

Site :
www.3237.fr



(Application Le Pharmacien)

LISTE DES COMMERCANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES :

ARTISANS

- CHATELET Nicolas NC Multi-services 06.46.16.33.79
nchatelet@me.com
- PIGEARD René (Multi-Services) 06.18.69.15.14
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) 06.22.14.32.34
- KNIGHT Nick (Parcs et Jardins) 07.44.73.18.49
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) 05.53.24.32.45
- GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) 06.45.65.57.56
rg24@live.fr
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrerie) 05.53.63.21.10
- SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) 05.53.22.04.53
06.79.23.83.46
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) 06.88.89.30.61
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains - Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) 05.53.57.06.01
06.84.98.47.37
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) 06.26.48.73.56

CABINET INFIRMIER

Permanence tous les matins hors dimanche
(uniquement sur rdv)

- Mme F. CHARRIER 06.88.20.28.57
- G. ARNAL
- G. DEPEYROU-VEYRET
- J. DOITTEAU-POZZER
- D. HUBY
- 23 rue de la Poste

KINÉSITHÉRAPEUTE

- Annie AMMETER - 894 Route d'Issigeac 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

- NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE : Amélie RUSCON 06.76.04.60.74
- COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO - Guylaine DARIN 06.81.41.60.62
- GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX : Raymond AMMETER 06.72.84.20.77
- CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE : Elsa RISCHMANN 06.61.35.43.65

ASSISTANTE MATERNELLE

- MAHIEU Brigitte - 52 Rue Neuve 06.24.40.10.55
05.47.77.26.70

COMMERCANTS

- Centre Équestre, Poney-Club, Camping LA MÉTAIRIE DU ROC (AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE) - 642 Route de Lanquais 05.53.24.32.57
- ASC Delphine Assistante administrative 07.84.84.53.09
- CHARTIER Ludivine - Conseillère immobilière 06.43.08.79.98
ludivine.chartier@optimhome.com
- CHEZ TACO - Restauration rapide (Sur place ou à emporter) - Rue Paul Abadie 06.71.38.26.36
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure - 56 Rue Paul Abadie 05.53.27.24.54
- DEGUILHEM Kevin - LDLOC24 (location chambres froides) 06.37.90.98.27
ldloc24@gmail.com
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane 05.53.61.84.01
06.07.45.31.64
- KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulant - restauration rapide) 07.70.70.37.15
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon 06.77.04.19.91
- LAFOSSÉ Alex (Mandataire véhicules) - 264 Route Les Grèzes 06.17.68.52.13
- MACHOT Delphine - Agent Commercial Immobilier 06.17.18.18.66
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile - 886 Route de Beaumont 06.37.44.90.61
- SORS T'COUVERTS (location vaisselles, tables, chaises, etc... pour l'évènementiel) 06 09 81 57 34
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) - 17 Rue Albert Guillaume 05.53.24.32.45
- VIVAL - Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de CASTANET Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale - 159 Rue Albert Guillaume 05.24.10.69.71

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) - 242 Chemin de la Genèvre 05.53.24.30.21
- BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard 06.40.07.32.11
06.28.29.31.67
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde 05.53.57.76.82
www.chateautour.com
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde 01.47.47.09.17
06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) - Les Grèzes 07.77.32.21.96
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) - "Les Bénèches" 06.87.85.51.97



MEMENTO DES NUMÉROS UTILES



GENDARMERIE D'ISSIGEAC :

- 05.53.73.52.80

MAIRIE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40
- 09.77.44.58.96
- faux24.mairie@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE DE FAUX :

- 05.53.24.32.40

BIBLIOTHEQUE DE FAUX :

- 05.53.22.91.55
- bibliothequefaux24@gmail.com

LA POSTE à ISSIGEAC :

- 3631

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD :

- Accueil : 05.53.22.57.94
- École d'Issigeac : 05.53.58.70.71
- École de Faux : 05.53.24.32.17
- SPANC (Assainissement Non Collectif) : 07.87.11.97.49

AMAD Sud-Bergeracois-SSIAD (Association Maintient A Domicile)- EYMET :

- 05.53.74.26.25
- amad.sb@orange.fr

CIAS (centre intercommunal d'action sociale) - EYMET (standard, demander le CIAS) :

- 05.53.22.57.94

OFFICE du TOURISME :

- ISSIGEAC : 05.53.58.79.62
- EYMET : 05.53.23.74.95

DÉCHETTERIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.73.34.46

AMBULANCES d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.73.83

EURL TAXIS FRANCOIS :

- FAUX : 06.31.25.93.05
- ISSIGEAC : 06.74.84.39.39

HÔPITAL - BERGERAC :

- 05.53.63.88.88

PHARMACIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.60.64

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES) :

- 3237 ou 3237.fr

CABINET MÉDICO - DENTAIRE (ISSIGEAC et BOUNIAGUES) :

- Dr LAGORCE : généraliste (ISSIGEAC) : 05.53.58.71.33
- Dr BENOIST : dentiste (ISSIGEAC) : 05.53.58.71.33
- Dr FERRER : généraliste (BOUGNIAGUES) : 05.53.58.27.86

INFIRMIÈRES à FAUX :

- Mme F. CHARRIER
 - G. ARNAL
 - G. DEPEYROU-VEYRET
 - J. DOITTEAU-POZZER
 - D. HUBY
- 06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) :

- C. AGBODJAN - K. BARREAU et D.DERET (ISSIGEAC) : 06.84.36.12.83
- N. DECLE (BOUNIAGUES) : 06.64.89.85.44
- L. MOUTOU (BOUNIAGUES) : 06.03.00.26.69
- S. DUBOIS (BOUNIAGUES)
- L. BLOT (BOUNIAGUES) : 06.10.71.00.34

KINÉSITHÉRAPEUTES :

- A. AMMETER (FAUX) : 06.07.63.18.95
- S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) : 05.53.24.12.37
- A. et C. COZMA (BOUNIAGUES) : 06.14.37.60.91 - 05.24.10.56.20
- S. BETRANCOURT : 06.80.53.92.64

OSTÉOPATHES :

- Mme. DHELIAS : 05.53.63.90.50
- Mr CHAPUIS : 06.72.65.41.21

PÉDICURE PODOLOGUE :

- C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC) : 05.61.69.36.06
- F. CORREIA : 06.37.42.17.99

PSYCHOPRATICIENNE :

- P. TOURRES (BOISSE) : 06.88.55.78.93

PSYCHOPRATICIEN CAYCEDIEN

SOPHROLOGUE (Issigeac) :

- E. PIOTIN : 06.81.20.01.57

VÉTÉRINAIRE (MONSAGUEL) :

- Dr LIENASSON Diane : 05.53.74.21.68

SOUS-PRÉFECTURE BERGERAC :

- 05.53.02.24.24

CENTRE DES IMPÔTS DE BERGERAC :

- 05.53.63.67.20

E.D.F Dépannage :

- 09.72.67.50.24

SAUR Accueil client et branchement :

- 05.81.31.85.03

SAUR Dépannage 7j/7j :

- 05.81.91.35.05

SMD3 (collecte des ordures ménagères) :

- 09.71.00.84.24

DAC CROIX ROUGE - BERGERAC :

- 05.53.61.08.46

AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord :

- 05.53.22.25.25
- www.bergerac.aeroport.fr

PAROISSE St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) :

- 05.53.23.82.10
- <https://eymet-paroisse.jimdo.com>

LES MESSES :

Messes le dimanche matin :

- 9h30 à ISSIGEAC
- 11h15 à EYMET



RÈGLEMENT DU Concours



Article 1 : Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commission animation de la commune de Faux, organise un concours sur le thème des décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la ville. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune.

Article 2 : Les participants doivent s'inscrire au moyen du formulaire ci-dessous.

Article 3 : Les inscriptions doivent être déposées en Mairie au plus tard le mardi 5 décembre 2024. Aucune inscription par téléphone n'est acceptée.

Article 4 : *Critères de sélection :* Le concours des décorations de Noël prend en compte :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël
- Le sens artistique
- La visibilité de la rue. Les décorations doivent être visibles de la rue
- Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation, utilisation de matériaux recyclables.

Article 5 : Le jury est composé du Monsieur le Maire, 2 membres du conseil municipal et 7 agents municipaux, il passera voir les décorations pendant la durée du concours. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 6 : Les résultats de concours et les remises de prix seront communiqués le jour du marché de Noël le dimanche 15 décembre 2024.

Article 7 : *Droit à l'image :* Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire les photos de leurs décorations, faire reproduire son nom en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Article 8 : L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

TALON A
CONSERVER
PAR LE
CANDIDAT

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner en mairie ou par mail au plus tard le 05 décembre 2024

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

24560 FAUX

PARTICIPE AU CONCOURS DE LA MAISON LA MIEUX DÉCORÉE DE FAUX

EMAIL :

TÉLÉPHONE :

A FAUX, le/...../2024

SIGNATURE :

Cachet de la mairie